



SÉNAT | SENATE
CANADA

LA SÛRETÉ ET LA SÉCURITÉ DES EMPLOYÉS D'AFFAIRES MONDIALES CANADA ET DES CANADIENS À L'ÉTRANGER

Rapport du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères
et du commerce international

Juin 2019



SÉNAT | SENATE
CANADA

Renseignements :

Par courriel : AEFA@sen.parl.gc.ca

Par la poste : Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international

Sénat, Ottawa (Ontario), Canada, K1A 0A4

Le rapport peut être téléchargé à l'adresse suivante : www.sencanada.ca/

Le Sénat est présent sur Twitter : @SenatCA,
suivez le comité à l'aide du mot-clic #AEFA

This report is also available in English.

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES.....	3
MEMBRES DU COMITÉ.....	4
ORDRE DE RENVOI	5
INTRODUCTION.....	7
LA SÉCURITÉ MATÉRIELLE DES MISSIONS CANADIENNES À L’ÉTRANGER	8
AMÉLIORATION DE LA FORMATION SUR LA SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ	9
ÉVALUATION DES RISQUES PAR PAYS ET COMMUNICATIONS CONSULAIRES .	11
SANTÉ MENTALE ET BIEN-ÊTRE DES EMPLOYÉS DANS DES ENVIRONNEMENTS À HAUT RISQUE PENDANT DES SITUATIONS D’URGENCE	13
CONCLUSION	15
LISTE DE TÉMOINS	16

MEMBRES DU COMITÉ

L'honorable A. Raynell Andreychuk, *présidente*

L'honorable Paul J. Massicotte, *vice-président*

Les honorable sénateurs

Salma Ataullahjan

Peter Boehm

Patricia Bovey

Jane Cordy

Mary Coyle

Dennis Dawson

Tony Dean

Stephen Greene

Leo Housakos

Thanh Hai Ngo

Raymonde Saint-Germain

Membres d'office du comité :

L'honorable sénateur Peter Harder, C.P. (ou Diane Bellemare)(ou Grant Mitchell); Larry Smith (ou Yonah Martin); Joseph Day (ou Terry Mercer); Yuen Pau Woo (ou Raymonde Saint-Germain)

Autres sénateurs ayant participé à l'étude :

L'honorable Bev Busson

Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement :

Billy Joe Siekierski, analyste

Pascal Tremblay, analyste

Direction des comités du Sénat :

Marie-Ève Belzile, greffière du comité

Jacqueline Sirois, adjointe administrative

ORDRE DE RENVOI

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du mercredi 27 janvier 2016 :

L'honorable sénatrice Andreychuk propose, appuyée par l'honorable sénateur Tkachuk,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international, conformément à l'article 12-7(4) du Règlement, soit autorisé à examiner les questions qui pourraient survenir occasionnellement se rapportant aux relations étrangères et au commerce international en général;

Que le Comité fasse rapport au Sénat avant le 30 juin 2017.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat intérimaire

Charles Robert

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du mercredi 21 juin 2017 :

Avec le consentement du Sénat,

L'honorable sénatrice Andreychuk propose, appuyée par l'honorable sénateur Patterson,

Que, nonobstant l'ordre du Sénat adopté le mercredi 27 janvier 2016, la date du rapport final du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international concernant son étude sur les questions qui pourraient survenir occasionnellement se rapportant aux relations étrangères et au commerce international en général soit reportée du 30 juin 2017 au 30 juin 2018.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat intérimaire

Charles Robert

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du jeudi 14 juin 2017 :

L'honorable sénatrice Andreychuk propose, appuyée par l'honorable sénateur Tkachuk,

Que, nonobstant l'ordre du Sénat adopté le mercredi 21 juin 2017, la date du rapport final du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international concernant son étude sur les questions qui pourraient survenir occasionnellement se rapportant aux relations étrangères et au commerce international en général soit reportée du 30 juin 2018 au 30 juin 2019.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat intérimaire

Richard Denis

INTRODUCTION

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international (le « comité ») s'est réuni à deux reprises — les 20 février et 11 avril 2019 — pour examiner les conclusions et recommandations du Bureau du vérificateur général du Canada dans son rapport de l'automne 2018 intitulé *La sécurité matérielle des missions diplomatiques canadiennes à l'étranger — Affaires mondiales Canada*¹. Étant donné que le Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes a déjà produit son propre rapport sur les conclusions du vérificateur général², ce comité a convenu de se pencher, dans le présent rapport sénatorial, sur l'audit, mais aussi sur d'autres questions de sûreté et de sécurité relevant de la responsabilité d'Affaires mondiales Canada, à savoir : la formation sur la sensibilisation à la sécurité offerte aux employés; la santé mentale et le bien-être des employés dans les environnements à haut risque et les situations d'urgence; l'évaluation des risques par pays et les communications consulaires.

¹ Bureau du vérificateur général du Canada (BVG), *Rapport 4 — La sécurité matérielle des missions diplomatiques à l'étranger — Affaires mondiales Canada*, Rapports du vérificateur général du Canada, automne 2018.

² Chambre des communes, Comité permanent des comptes publics, *Rapport 4, La sécurité matérielle des missions diplomatiques canadiennes à l'étranger — Affaires mondiales Canada, des rapports de l'automne 2018 du vérificateur général du Canada*, 42^e législature, 1^{re} session, avril 2019.

LA SÉCURITÉ MATÉRIELLE DES MISSIONS CANADIENNES À L'ÉTRANGER

Dans son rapport, le Bureau du vérificateur général du Canada a fait plusieurs observations importantes, que Carol McCalla — qui a dirigé l'audit — a résumées pour le comité; les voici :

- Affaires mondiales Canada a compté quelque 200 mesures de sécurité à mettre en place de toute urgence dans les missions qu'elle gère dans 110 pays, mais n'a pas de plan pour le faire;
- pour le tiers des missions, les évaluations de la menace qu'est censé faire Affaires mondiales Canada pour prendre des décisions éclairées en matière de sécurité étaient périmées et beaucoup d'évaluations de la vulnérabilité étaient également incomplètes;
- sur les 13 projets de renforcement de la sécurité matérielle examinés pendant l'audit, 9 accusaient en moyenne trois années de retard par rapport au calendrier établi, à cause de lacunes dans le processus de gestion et de surveillance des projets du Ministère;
- un tiers du personnel travaillant dans les endroits parmi les plus dangereux au monde n'a pas suivi la formation obligatoire de sensibilisation à la sécurité.

Affaires mondiales Canada accepte les observations du vérificateur général et ses recommandations sur la façon de régler les problèmes qu'il a décelés. [Heather Jeffrey](#), sous-ministre adjointe, Services consulaires, Sécurité et gestion des urgences, à Affaires mondiales Canada, a indiqué au comité que l'audit couvrait la période allant du 1^{er} avril 2015 au 31 mai 2018. Les travaux recommandés par le vérificateur général étaient largement entamés, voire, dans certains cas, terminés. M^{me} Jeffrey a ajouté que ces travaux « ont été facilités par l'annonce en 2017 par le gouvernement d'un investissement de 1,8 milliard de dollars sur 10 ans en financement de la sécurité dans le cadre d'une initiative de "devoir de diligence", précisément dans le but de renforcer les mesures de sécurité dans nos ambassades, nos hauts commissariats et nos consulats ».

Le comité a appris que ces fonds ont déjà permis de consacrer des ressources supplémentaires au renforcement de la sécurité matérielle et au déménagement de missions. De plus, des mesures ont été prises pour améliorer la gouvernance et la gestion des projets de sécurité matérielle, et pour corriger les lacunes dans la formation obligatoire sur la sensibilisation à la sécurité.

En réponse à une question posée par un membre du comité, M^{me} McCalla a toutefois reconnu qu'en raison de la brièveté des mandats des chefs de mission dans certains pays à risque, il est arrivé que les évaluations de la vulnérabilité soient incomplètes et qu'il y ait des retards dans la mise en place de mesures correctrices. « Nous avons demandé une meilleure documentation des mesures nécessaires à chaque endroit, surtout en raison du roulement du personnel, afin qu'elles soient bien comprises », a-t-elle indiqué.

AMÉLIORATION DE LA FORMATION SUR LA SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ

Préoccupé par les constatations du vérificateur général du Canada au sujet de la formation en matière de sécurité, le comité a décidé d'examiner la question plus en profondeur. Jerome Berthelette, vérificateur général adjoint, a dit au comité que son bureau avait découvert qu'un tiers du personnel travaillant dans quelques-unes des missions canadiennes à l'étranger les plus dangereuses n'avait pas suivi la formation obligatoire sur la sensibilisation à la sécurité. Par conséquent, « Affaires mondiales Canada n'avait pas l'assurance que ses employés avaient reçu le niveau adéquat de formation de sensibilisation à la sécurité afin d'assurer efficacement leur propre protection ».

M^{me} Jeffrey a expliqué que certaines circonstances font en sorte qu'il est difficile d'assurer une formation avant le départ, d'où vient une partie du problème. Elle a donné l'exemple des employés qui passent directement d'une mission à l'étranger à une autre et qui ne sont pas en mesure de revenir immédiatement au Canada pour suivre la formation sur la sensibilisation à la sécurité.

M^{me} McCalla a indiqué que l'audit avait révélé de manière générale une absence de surveillance ministérielle, mais elle a ajouté que des discussions avec du personnel du Ministère avaient permis de voir clairement que cela tenait surtout à un manque de ressources. M^{me} McCalla a fait remarquer que le nouveau financement octroyé dans le cadre de l'initiative sur le devoir de diligence prévoit des fonds pour la formation, ce qui, à son avis, devrait « aider à combler l'écart ».

D'ailleurs, le financement a déjà permis au Ministère d'augmenter sa capacité de formation. M^{me} Jeffrey a expliqué au comité qu'« au cours du dernier exercice, le nombre de séminaires obligatoires sur la sécurité personnelle et le nombre de cours de formation sur le milieu hostile ont augmenté de 30 % et de 40 % respectivement, et ce, pour tenir compte de l'augmentation des besoins en formation sur la sécurité ». Toujours selon elle, le Ministère s'attend à « être en conformité totale avec les exigences en matière de formation obligatoire d'ici l'automne ».

M^{me} Jeffrey a informé également le comité que les gestionnaires du Programme de sécurité du Ministère — responsables des séances de breffage sur la sécurité données au personnel à son arrivée dans une mission, ainsi que des normes et protocoles de sécurité des missions — reçoivent maintenant 14 semaines de formation supplémentaires, et qu'un outil interne complet de suivi de la formation a été mis au point. Elle a expliqué en outre que le Ministère avait lancé un projet pilote sur la prestation de cours essentiels, non seulement à l'Administration centrale, mais aussi sur le terrain, où ces cours peuvent être adaptés au contexte local.

L'étude du comité a révélé que la formation du personnel engagé localement doit être améliorée. M^{me} Jeffrey a fait observer que les employés recrutés sur place jouent un rôle central dans les missions canadiennes, mais qu'on ne leur demande pas de suivre la formation en matière de sécurité, en raison, notamment, de leur connaissance de l'environnement. Néanmoins, le comité tient à rappeler que le vérificateur général a recommandé que le personnel embauché localement suive aussi une formation adéquate en matière de sécurité. Voici ce qu'a dit à ce propos M^{me} Jeffrey : « En réponse à la

vérification, le Ministère a réévalué la formation obligatoire en matière de sécurité qui est actuellement offerte à ce groupe et il crée de nouvelles formations afin de s'assurer que celles-ci continuent de répondre aux menaces et aux exigences des postes. »

ÉVALUATION DES RISQUES PAR PAYS ET COMMUNICATIONS CONSULAIRES

Les Canadiens sont de plus en plus nombreux à voyager et à vivre à l'étranger³. Qui plus est, les Canadiens établis hors de nos frontières, comme ceux travaillant pour des organisations humanitaires et d'aide au développement ou des entreprises actives dans certains secteurs, peuvent être très dispersés, à l'intérieur d'un pays, et se retrouver parfois dans des régions éloignées ou instables.

Affaires mondiales Canada utilise différents outils pour veiller à ce que les Canadiens soient bien au courant des risques auxquels ils s'exposent quand ils vont dans certains pays. Le Ministère a rappelé que son service de Conseils aux voyageurs et avertissements est « la source de référence » pour les Canadiens se déplaçant ou vivant à l'étranger. [M^{me} Jeffrey](#) a souligné que les rapports que produit ce service fournissent au Ministère « les conseils les plus complets » concernant la situation en matière de sécurité sur le terrain dans divers pays, et qu'ils sont constamment mis à jour pour faire état de l'apparition ou l'évolution de menaces. Selon [M^{me} Jeffrey](#), dès que le Ministère a connaissance d'informations pouvant avoir une incidence sur la sécurité de ressortissants canadiens, il les ajoute « immédiatement » aux Conseils aux voyageurs et avertissements destinés aux Canadiens.

Affaires mondiales Canada a expliqué également que pour avoir une bonne vue d'ensemble des menaces, les gestionnaires du Programme de sécurité dans les missions canadiennes consultent continuellement d'autres missions et organisations internationales et échangent des informations avec elles. [M^{me} Jeffrey](#) a souligné l'exemple de la collaboration avec les Britanniques : « [Ce] sont des partenaires clés pour le Canada et ont des vues similaires aux nôtres. Nous échangeons beaucoup de renseignements. Nous travaillons déjà de concert avec eux dans toutes sortes de domaines. » Les missions ont aussi recours à un « réseau de coordonnateurs d'urgence » composé de Canadiens bénévoles établis depuis longtemps dans certains pays. Ce réseau peut aider le Ministère à « étendre [son] rayon d'action » en cas de crise.

Affaires mondiales Canada a précisé par ailleurs que le registre d'Inscription des Canadiens à l'étranger est un outil de gestion de crise fort utile. Pour bénéficier de ce service, les Canadiens doivent y inscrire leurs coordonnées et indiquer le lieu où ils se trouvent. Le Ministère les informera alors des dernières nouvelles et des risques encourus, incluant ceux qui ne sont pas nécessairement indiqués dans les Conseils aux voyageurs et avertissements généraux, mais qu'ils devraient connaître s'ils sont à un endroit donné un jour en particulier. Mais l'inscription à ce registre est volontaire, et le comité est au courant des inquiétudes qu'ont suscitées par le passé le faible taux d'inscription et le fait que les renseignements fournis étaient incomplets. Même si peu de gens s'inscrivent, le comité croit qu'il est important que le gouvernement du Canada trouve des moyens de communiquer des renseignements pertinents en temps opportun à ses citoyens.

³ BVG, [Rapport 7 — Les services consulaires aux Canadiens et aux Canadiennes à l'étranger](#), Rapport 7 des Rapports du printemps 2018 du vérificateur général du Canada. Dans son audit, le BVG estime qu'« [e]n 2015, les Canadiens ont effectué près de 55 millions de voyages à l'étranger, soit une hausse de 21 % en 10 ans ».

De façon générale, le comité a appris qu'Affaires mondiales Canada fait des efforts pour moderniser et renforcer ses « communications consulaires », afin de transmettre aux Canadiens toute l'information dont ils ont besoin avant et pendant un voyage à l'étranger, et de pouvoir les joindre en cas de crise. [M^{me} Jeffrey](#) a précisé que le Ministère a augmenté le nombre d'outils lui permettant de faciliter les communications consulaires auprès des Canadiens, et utilise notamment WhatsApp, la messagerie texte et Facebook Messenger. Le comité a appris également que le Ministère travaille à améliorer son interface Web pour en faciliter la navigation avec un appareil mobile et l'accès avec une largeur de bande limitée.

Le comité a pris connaissance du rapport du vérificateur général du printemps 2018 portant essentiellement sur les services consulaires canadiens. Au sujet des Conseils aux voyageurs et avertissements et des communications consulaires, l'audit a conclu que « lors de situations de crise, le Ministère avait rapidement actualisé ses avertissements en ligne pour informer les voyageurs », mais qu'« il n'a pas toujours effectué à temps les examens cycliques obligatoires de ses Conseils aux voyageurs et avertissements en ligne ». De plus, l'audit a révélé que le Ministère « [n'avait pas] évalué, dans le cadre de ses activités de communication et de sensibilisation, la meilleure manière de retenir l'attention des types de voyageurs les plus susceptibles de connaître des difficultés à l'étranger, et de mieux cibler ses avertissements et son information ». Le rapport du vérificateur général dit qu'Affaires mondiales Canada avait accepté de mettre en œuvre les recommandations concernant les Conseils aux voyageurs et avertissements ainsi que les communications consulaires, et qu'il s'était donné jusqu'en octobre 2018 pour le faire⁴.

L'écrasement d'un avion d'Ethiopian Airlines survenu le 10 mars 2019 et qui a coûté la vie à 157 personnes, dont 18 Canadiens, s'est produit entre les deux réunions tenues par le comité sur ce sujet. Cette tragédie a poussé les sénateurs à regarder comment Affaires mondiales Canada gère les communications avec les familles des victimes dans des situations aussi difficiles. Le Ministère a confirmé au comité que les agents consulaires reçoivent un éventail de formations pour les préparer à gérer les cas relevant des affaires consulaires de manière appropriée et avec délicatesse, même dans des situations qui peuvent être très traumatisantes pour les proches des victimes. [M^{me} Jeffrey](#) a souligné que ces formations prévoient un cours consacré à la gestion des conversations difficiles.

⁴ BVG, *Rapport 7 — Les services consulaires aux Canadiens et aux Canadiennes à l'étranger*, Rapport 7 des Rapports du printemps 2018 du vérificateur général du Canada.

SANTÉ MENTALE ET BIEN-ÊTRE DES EMPLOYÉS DANS DES ENVIRONNEMENTS À HAUT RISQUE PENDANT DES SITUATIONS D'URGENCE

Le comité a eu aussi l'occasion de faire le point sur les initiatives du Ministère au chapitre de la santé mentale et du bien-être de son personnel dans les missions à haut risque et les situations d'urgence. Bien que le comité ait appris qu'il fallait accroître la sensibilisation en matière de santé mentale et de bien-être au sein du Ministère et dans les missions canadiennes, il a entendu également qu'il y a maintenant une meilleure compréhension de ces questions et une volonté d'agir. « Il est très important pour [le Ministère] de miser sur la sensibilisation générale au sujet de la santé mentale et du bien-être. Nous avons de nouvelles lignes directrices, et nous avons hâte de les mettre en pratique », a affirmé [M^{me} Jeffrey](#).

Les représentants du Ministère ont parlé des initiatives et processus pouvant être mis en place avant, pendant et après l'affectation d'employés à l'étranger. Par exemple, [M^{me} Jeffrey](#) a expliqué qu'Affaires mondiales Canada travaille en étroite collaboration avec le ministère de la Défense nationale pour la prise en compte des questions de santé mentale et de bien-être dans la formation relatives aux milieux hostiles et pour s'assurer que cette formation expose autant que possible les risques qui peuvent survenir, tant dans un contexte militaire que civil. Le comité a appris par ailleurs que des séances de débriefing et de counselling sont organisées avant que les employés ne partent en affectation à l'étranger et à leur retour, et que ceux qui reviennent de missions où les risques sont élevés, comme en Afghanistan ou en Iraq, doivent obligatoirement prendre un « congé de décompression ».

Soulignant les leçons qu'avait apprises le Ministère lors des grands déploiements en Afghanistan au cours de la dernière décennie, [M^{me} Jeffrey](#) a expliqué que les gestionnaires suivent également un cours obligatoire sur la santé mentale et le bien-être afin de s'assurer qu'ils sont sensibles aux besoins de leurs employés et capables de reconnaître des signes de stress post-traumatique. [Reid Sirrs](#), directeur général, Sécurité et gestion des urgences, à Affaires mondiales Canada, a ajouté qu'en plus des congés obligatoires « de récupération et de relaxation » permettant aux employés de décompresser après avoir quitté un environnement stressant, des représentants du Programme d'aide aux employés se rendent régulièrement dans des missions à risque élevé « pour que l'on puisse s'assurer de venir en aide, du mieux que l'on peut, à ceux qui sont sur le terrain ».

Les témoins ministériels ont reconnu que les problèmes de santé mentale et de bien-être peuvent aussi affecter des employés et leur famille dans des environnements où les risques sont faibles, par exemple lors de situations d'urgence. [M^{me} Jeffrey](#) a expliqué qu'en pareilles circonstances, des représentants du [Programme d'aide aux employés](#) du Ministère peuvent être envoyés dans une mission pendant et après une crise, en donnant comme exemple le déploiement effectué immédiatement après l'accident d'avion mortel survenu récemment en Éthiopie.

M^{me} Jeffrey a ajouté que le Ministère doit aussi se tenir prêt à intervenir dans des situations où les sources de pression sont subtiles, comme lorsque des personnes sont soumises à un stress récurrent de faible intensité. Le Ministère reconnaît en outre que les agents consulaires, qu'ils travaillent dans des missions à l'étranger ou à l'Administration centrale, peuvent être aux prises avec des situations difficiles et traumatisantes qui leur causent de l'anxiété. M^{me} Jeffrey a précisé que des formations et des suivis particuliers sont offerts aux agents consulaires en pareilles circonstances, et que les employés peuvent se voir accorder du temps pour se remettre de ces situations.

Le comité s'est aussi intéressé aux répercussions de ce qu'on appelle le « syndrome de La Havane » sur les employés du gouvernement canadien et leurs personnes à charge en mission à La Havane, à Cuba. M^{me} Jeffrey a dit au comité que les causes du syndrome et ses effets sur la santé sont toujours sous enquête, et que divers ministères participent à l'enquête et à la prise de décision entourant cette situation. Elle a aussi affirmé que le gouvernement canadien a mis en place des mesures d'atténuation pour assurer la sécurité des employés qui demeurent à la mission de La Havane. Le comité prend note des préoccupations liées au « syndrome de La Havane » et continuera de surveiller cette situation de près.

CONCLUSION

Le comité s'est fait un devoir d'examiner de manière approfondie le rapport de l'automne 2018 du vérificateur général portant sur la sécurité matérielle des missions canadiennes à l'étranger, et la réponse d'Affaires mondiales Canada à ce rapport ainsi qu'à d'autres questions connexes, car il a la ferme conviction que la plus grande responsabilité du Ministère est de veiller à la sécurité et à la sûreté des ressortissants canadiens. Tous les sujets abordés dans ce rapport – mesures de sécurité et améliorations en la matière; évaluation des menaces et des vulnérabilités; communications et relations consulaires; formation et santé mentale des employés – sont des questions auxquelles on doit consacrer une attention soutenue. Cela est d'autant plus nécessaire que le contexte de la menace se complexifie dans de nombreux pays où sont postés, vivent, travaillent et voyagent des ressortissants canadiens. À la lumière de ce qui précède,

- le comité estime qu'Affaires mondiales Canada devrait fournir plus d'information sur les critères utilisés pour identifier les missions à haut risque pour lesquelles les employés doivent obligatoirement prendre un « congé de décompression » à leur retour de mission;
- le comité est d'avis qu'Affaires mondiales Canada devrait assurer l'accès à des soins psychologiques aux employés qui sont affectés dans des zones de conflit et, quand cela est approprié, à leur famille;
- le comité estime qu'Affaires mondiales Canada devrait, dans son Rapport ministériel sur les résultats, faire le point sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations du Rapport 4 des rapport d'automne 2018 du Bureau du vérificateur général du Canada;
- le comité recommande qu'Affaires mondiales Canada prenne des mesures supplémentaires pour promouvoir et sensibiliser davantage le public au service d'Inscription des Canadiens à l'étranger.

Le comité est résolu à suivre de près les efforts d'Affaires mondiales Canada pour assurer la sécurité et la sûreté de ses employés et des citoyens canadiens à l'étranger.

LISTE DE TÉMOINS

20 février 2019

Jerome Berthelette, vérificateur général adjoint, Bureau du vérificateur général du Canada

Carol McCalla, directrice principale, Bureau du vérificateur général du Canada

Dan Danagher, sous-ministre adjoint, Plateforme internationale, Affaires mondiales Canada

Heather Jeffrey, sous-ministre adjointe, Consulaire, Sécurité et Gestion des urgences, Affaires mondiales Canada

11 avril 2019

Heather Jeffrey, sous-ministre adjointe, Sécurité et Gestion des urgences, Affaires mondiales Canada

Reid Sirrs, directeur général, Sécurité et gestion des urgences, Agent de sécurité du ministère, Affaires mondiales Canada



SÉNAT | SENATE
CANADA

sencanada.ca

